

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2024

**Présents** : Serge BARTHES, Michel PERCHERON, Daniel SALDANA, Olivier MEROU, Guy GALINIER, Baptiste MARQUIE, Thierry LANDUREAU.

**Absents excusés** : Emmanuelle LION, Anne HIRTZIG et Sonia DEFFRENNES.

**Procurations** : Emmanuelle LION à Michel PERCHERON, Sonia DEFFRENNES à Daniel SALDANA.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel PERCHERON

**Ouverture de la séance** : 20h00

## 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11/05/2024.

Approuvé à l'unanimité.

## 2/ Etat global de la dette de l'exercice 2023.

Dans le cadre de la mise à jour de l'état de dette (emprunts), le comptable public du SGC de REVEL constate que deux emprunts figurants sur les comptes 168758 et 1641 avec des soldes datant de la migration hélios en 2009, apparaissent comme non soldés pour des montants de 1705.02€ et -5845.35€.

Pour obtenir un état de la dette correct et sincère, les écritures erronées doivent être corrigées. En raison de l'ancienneté des opérations, la régularisation est faite par le comptable public sur délibération du conseil municipal.

Cette régularisation est d'ordre **non budgétaire** et n'a pas d'impact sur le budget et les résultats de la collectivité.

Approuvé à l'unanimité

## 3/ Admission en non-valeurs.

Demande d'admission en non-valeurs pour un montant de **0,50 €**.

Les créances présentées concernent 2 comptes (exercices 2014 et 2023).

Pour la prise en charge des Non-Valeurs, un mandat doit être émis à l'article **6541**.

Approuvé à l'unanimité

## 4/ Convention de partenariat relative à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire.

Conformément au règlement du transport scolaire régional, l'accompagnement des élèves de maternelle, n'est plus obligatoire à compter de 1 enfant mais à partir de 4 enfants de maternelle inscrits sur le service, du premier point de montée concerné jusqu'à l'établissement dès lors que le véhicule dispose de plus de 9 places assises.

En l'état actuel des informations détenues par le Conseil Régional, ce service est éligible au dispositif de financement régional.

Convention approuvée à l'unanimité

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2024

## 5/ Vote des subventions aux associations.

Association des anciens combattants (FNACA Nailloux) : 200 €  
Association C.A.I.G.N.A.C. : 1 300 € pour organisation de la fête locale

Subventions approuvées à l'unanimité

## 6/ Adhésion au CNAS.

Comité National d'Action Sociale.  
Equivalent à un Comité d'Entreprise

Cout : 212 € / agent / an.

Adhésion approuvée à l'unanimité

## 7/ Questions et informations diverses.

- Rénovation mairie
- Projet école
- Curage fossés

**Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h45.**

Le Maire  
Serge BARTHES

